



## Vente immobilière

-----  
Par Ffyr

Bonjour, sans jugement, svp

Je ne sais pas vraiment par où commencer tellement nous avons des problèmes...

Pour tout vous dire, nous allons prochainement être condamnés à une très lourde somme d'argent qu'évidemment nous n'avons pas.

Environ 400 000?.

Ça a commencé par la vente de notre maison, construite par nos propres soins sans garantie. On voulait puis on voulait plus puis finalement les acquéreurs sont venus nous chercher puis...

Ok on vend.

On signe et ça se fait plus vite que prévu, les acquéreurs sont pressés.

Il se passe une année sans problème puis il nous contacte une fois, on répond. Puis deux, puis 3 puis Stop ! On répond plus jusqu'à ce que nous recevions dans notre boîte aux lettres une plainte, puis un avocat puis un expert en immobilier qui trouve des pacotilles au départ !

Ça fait bientôt 3 ans et nous en somme que notre maison après plusieurs expertises judiciaires acharnées n'est pas conforme aux normes anti sismiques.

On en est là.

Ils veulent démolir et reconstruire une maison neuve... Pour 379 000?

On va bientôt (30 mars prochain) être lu par un juge...

Depuis, avec la vente de notre 1 ère maison nous avons reconstruit une autre maison, la même, par mon mari toujours, évidemment sans décennale.

Un prêt en banque...

Je ne sais pas à quelle sauce nous allons être tués mais nous dormons plus! Nous vivons plus!

Si on avait su...

Je ne cherche pas à me plaindre mais simplement une aide, une âme bonne qui pourrait modifier nos avenir !

Nous avons 2 enfants qu'on entraîne là-dedans dont un avec un handicap et de la rééducation intense !

Nous n'avons pas tué personne ni commis d'actes impardonnables nous avons juste vendu notre maison...

Merci de me lire

Mme Moings.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

C'est un dossier compliqué avec des éléments techniques impossibles à apprécier. Je doute que vous puissiez trouver une solution sur un forum. Je suppose que vous êtes défendus par un avocat. Il faut vous en remettre à lui. Si les reproches de l'acheteur sont fondés, il y a motif à annuler la vente, ce qui implique que vous devez le rembourser et lui verser des dommages et intérêts en sus des frais d'expertise qui resteront à votre charge. Reste à espérer que les défauts ne sont que mineurs et ne portent pas sur le respect des normes anti-sismiques.